



Consultations prébudgétaires

Recommandations pour un Québec vert et prospère

Le 27 janvier 2020

Préambule

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec représente depuis plus de 10 ans la grappe des technologies propres. Elle soutient les acteurs d'ici - entreprises, chercheurs, investisseurs et regroupements - afin d'accélérer le développement, le financement et la commercialisation des technologies propres. Écotech Québec poursuit un double mandat :

- Accompagner les décideurs publics et privés pour que les conditions soient les plus propices au Canada pour le développement technologique, le financement des projets et des entreprises en technologies propres, la commercialisation des innovations, ici et à l'international;
- Propulser les entreprises technologiques pour qu'elles atteignent leur plein potentiel en les appuyant dans le développement de partenariats technologiques, commerciaux et financiers.

Les technologies propres – également appelées éco-activités, éco-innovations, éco-technologies ou écotechs – englobent les produits, services, procédés et systèmes qui permettent à son utilisateur d'obtenir une valeur ajoutée tout en diminuant les impacts environnementaux néfastes, soit directement ou à travers d'autres chaînes de valeur. Elles représentent une grande diversité de sous-secteurs dont l'importance est maintenant largement reconnue. Les entreprises qui composent ce secteur sont au cœur de la transition vers une économie verte.

Les technologies propres permettent de diminuer l'utilisation des matières premières et des matériaux, de réduire la consommation d'énergie ou de produire de l'énergie propre et/ou renouvelable, de récupérer des sous-produits utiles, de réduire les émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES), de restreindre les problèmes d'élimination des matières résiduelles, ou de diminuer les impacts sur l'environnement.

Bref, ce sont des innovations qui contribuent à verdir l'économie et à soutenir la prospérité du Québec.

En tant qu'organisme à but non lucratif, Écotech Québec compte sur le soutien financier de plusieurs acteurs du secteur privé ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada. Écotech Québec est partenaire fondateur de l'Alliance CanadaCleantech, membre de l'International Cleantech Network et membre fondateur de l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces de la Fondation Solar Impulse.

Le plus grand défi de notre génération

Les changements climatiques constituent la plus grave menace mondiale pour la santé au XXI^e siècle¹. Selon The Lancet Commissions², les effets du changement climatique se font sentir aujourd'hui, et les projections pour l'avenir représentent un risque élevé inacceptable et potentiellement catastrophique pour la santé humaine.

De plus, lutter contre le changement climatique pourrait être la plus grande opportunité du 21^e siècle en matière de santé mondiale. The Lancet Commission souligne également qu'obtenir une économie mondiale décarbonée et protéger les bénéfices en santé publique ainsi obtenus ne relèvent plus essentiellement d'une question technique ou économique : c'est désormais une question politique.

D'autre part, les changements climatiques sont en tête de liste des priorités du Forum économique mondial de Davos, en Suisse, qui a lieu cette semaine. En effet, dans une étude³ par le Forum économique mondial, les cinq premières préoccupations des chefs d'entreprises pour les dix prochaines d'années sont toutes liées à l'environnement, avec en priorité les événements météorologiques extrêmes et l'incapacité des gouvernements et du monde économique à agir face contre le changement climatique.

Dans une lettre envoyée aux dirigeants d'entreprises⁴, Klaus Schwab, le fondateur et président exécutif du Forum, et les dirigeants de Bank of America et de Royal DSM, affirment que la réunion de cette année à Davos est une occasion parfaite pour faire preuve de leadership en matière de changement climatique et les invite tous à se fixer un objectif d'empreinte carbone neutre d'ici 2050.

Un levier pour des capitaux privés

Afin de soutenir la croissance des entreprises ayant développé des technologies propres, nous proposons de développer un processus d'appariement systématique du capital provenant des fonds gouvernementaux, tel que le Fonds d'électrification et de changements climatiques, au capital investi par des gestionnaires privés non gouvernementaux.

Ce véhicule, qui pourrait être géré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation par l'entremise d'Investissement Québec, viendrait ainsi compléter des rondes de financement d'entreprises québécoises en technologies propres en finançant *pari passu* et aux mêmes termes et conditions que l'investisseur *lead*.

Ce processus permettrait ainsi au capital public de créer un effet de levier en attirant des capitaux privés, de mettre à profit les ressources et forces mobilisatrices des investisseurs privés, tout en s'engageant aux conditions commandées par le marché. Cela permettrait aussi diminuer le temps de transaction, essentiel à la compétitivité des entreprises.

¹ Costello A, Abbas M, Allen A et coll. Managing the health effects of climate change: Lancet and University College London Institute for Global Health Commission. Lancet 2009;373(9676):1693-1733.

² http://www.thelancet.com/pb/assets/raw/Lancet/Stories/commissions/Health_ClimateChange_French.pdf

³ http://www3.weforum.org/docs/WEF_Global_Risk_Report_2020.pdf

⁴ <https://fr.weforum.org/agenda/2020/01/le-forum-economique-mondial-demande-a-tous-les-participants-de-davos-de-se-fixer-un-objectif-climatique-de-neutralite-carbone/>

Recommandation no. 1

Développer un processus d'appariement du capital détenu par les fonds gouvernementaux combinés au capital investi par des gestionnaires privés afin de créer un effet de levier pour attirer des capitaux privés.

Fonds mixtes de financement

Le développement du secteur des technologies propres ne peut dépendre uniquement de l'appui gouvernemental. Le secteur privé est aussi appelé à jouer un rôle important dans le financement des projets faisant appel aux technologies propres. La jeunesse du secteur fait en sorte que les investisseurs privés ne possèdent pas encore toute la perception de risque adéquate leur permettant d'y investir en toute confiance. Pour pallier cette situation, certaines juridictions ont déjà mis en place des mécanismes de financement mixte qui considère que le capital gouvernemental est utilisé comme catalyseur pour mobiliser le capital privé en réduisant le risque ou en augmentant les perspectives de rendements recherchés par les investisseurs privés.

Par exemple, le capital gouvernemental pourrait capturer les premières pertes afin de mitiger le risque ou abaisser le rendement de son propre capital pour bonifier celui du capital privé. C'est ce qu'on appelle le capital concessionnel. C'est ce qu'ont réalisé des initiatives de financement novatrices dans plusieurs pays telles que la NY Green Bank, la Clean Energy Finance Corporation en Australie, la Connecticut Green Bank et la California Infrastructure and Economic Development Bank. Le gouvernement du Québec devrait s'inspirer de ces initiatives et ainsi contribuer à stimuler la participation du capital privé dans les projets en technologies propres.

Lors de la COP25, Econoler, Fondation et Transition énergétique Québec ont annoncé leur partenariat pour créer le premier fonds mixte, la SOFIAC (Société de financement et d'accompagnement en performance énergétique). Voilà un exemple à répéter plus largement.

Recommandation no.2

Contribuer à la création de fonds mixtes en financement de projets afin de favoriser l'apport en capital privé pour compléter le financement de projets adoptant des technologies propres.

Démarrage des entreprises

Afin de soutenir l'amorçage et le démarrage des entreprises innovantes en technologies propres, le gouvernement du Québec doit maintenir son soutien aux fonds de capital de risque ainsi qu'aux accélérateurs dédiés. L'obtention de contributions publiques par l'entremise de différents programmes a été significativement bonifiée au cours des dernières années au Québec, ce qui a favorisé la réussite de plusieurs projets et la croissance d'une diversité d'entreprises.

Toutefois, le cumul des subventions ne doit pas dépasser 75 % des dépenses éligibles, ce qui incite les entreprises en démarrage à recourir aux fonds de capital de risque pour compléter le financement. Toutefois, ces fonds dédiés et spécialisés sont limités par leur nombre et leur faible capitalisation, réduisant les retombées et l'impact pour le Québec. Une base d'investissement plus large permettra le démarrage d'entreprises plus diversifiées, mieux structurées et beaucoup plus compétitives sur le plan international.

Recommandation no.3

Augmenter la contribution financière du gouvernement du Québec par des investissements directs dans les entreprises technologiques, dans des fonds dédiés spécialisés et maintenir le financement des accélérateurs afin de favoriser l'essor des entreprises en phase de démarrage dans le secteur des technologies propres.

Contribution des municipalités

Les entreprises en technologies propres trouvent très souvent leurs premiers clients dans le secteur municipal, entre autres pour le traitement de l'eau, des sols, des matières résiduelles, des réductions des GES, etc. Toutefois, la règle actuelle encadrant le financement ne considère pas la municipalité comme un client privé, mais comme un organisme gouvernemental.

Sachant qu'un projet de vitrine technologique ne peut avoir plus de 75% de son financement provenant de fonds publics, cette règle fait en sorte que peu de projets se réalisent, car l'entreprise doit alors compter sur un nombre très limité d'investisseurs privés. Pourtant, la municipalité, à titre de bénéficiaire du produit, peut faire un apport important en argent et en services, essentiel à l'implantation de la nouvelle technologie.

Recommandation no.4

Considérer la portion de financement des projets provenant des municipalités comme l'apport d'un client et considéré comme un financement privé dans le montage financier.

Amortissement accéléré

Les déductions fiscales pour amortissement accéléré sont disponibles pour les entreprises utilisatrices afin de favoriser leurs investissements dans toutes dimensions des technologies propres, non seulement celles pour la production d'énergie propre.

Cette augmentation à 100 % du taux d'amortissement, comme c'est déjà le cas pour le matériel informatique ainsi que le matériel de fabrication et de transformation, permettrait aux entreprises qui font l'acquisition de technologies propres de déprécier entièrement leurs investissements, fournissant ainsi un meilleur rendement sur l'investissement.

Recommandation no.5

Permettre la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné de technologies propres

Crédit d'impôt

La démonstration des technologies et la commercialisation demeurent aussi onéreuses que celles de la recherche et du développement. Par conséquent, l'épuisement des ressources financières des PME à ces stades constitue bien souvent l'un des principaux freins à la croissance.

S'appuyant sur le programme des crédits d'impôt à la recherche et au développement, ces incitatifs fiscaux destinés aux PME devraient être tout simplement étendus pour rendre admissibles certaines dépenses de démonstration et de commercialisation. Ceci procurerait aux entreprises innovantes les moyens de déployer leurs technologies à plus grande échelle et ainsi entraîner une création d'emplois, une hausse des exportations québécoises et le rayonnement de l'expertise tant au Québec, au Canada qu'à l'international.

Par ailleurs, le Québec ne reconnaît plus comme éligible au crédit d'impôt la première tranche de 50 000 \$ de dépenses admissibles de R&D. Les resserrements effectués par le gouvernement à ce crédit d'impôt, soit l'imposition d'un seuil de dépenses minimales de 50 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est inférieur ou égal à 50 millions de dollars, ont significativement réduit l'avantage accordé aux PME par rapport aux grandes entreprises. Consciente de la lourdeur administrative nécessaire pour obtenir un crédit d'impôt sur cette première tranche de dépenses en recherche et développement, Écotech Québec considère que le gouvernement du Québec devrait mettre sur pied un programme destiné aux PME pour compenser ce manque à gagner pour les entreprises afin qu'elles poursuivent leurs travaux en R&D.

Recommandation no.6

Étendre le crédit d'impôt à la recherche et au développement pour les PME en technologies propres pour y inclure certaines dépenses relatives à la démonstration et la commercialisation, ainsi que des mesures pour remédier à la limitation des premiers 50 000 \$ de dépenses admissibles de R&D.

Maturation et amorçage technologique

Afin d'atteindre les objectifs du Québec en matière de réductions de GES et d'amélioration de l'environnement, il est urgent de mettre en valeur les résultats de certaines recherches issues des universités et des centres de recherche qui ont un réel potentiel commercial.

Ces efforts permettraient d'augmenter concrètement le nombre d'entreprises en technologies propres provenant des résultats de la recherche, et contribueraient à accroître les investissements des entreprises en matière d'innovation ainsi qu'à soutenir le développement économique.

Grâce à son réseau diversifié, Écotech Québec est très bien positionné pour mener des projets de maturation technologique et d'amorçage d'une technologie, contribuant ainsi à accélérer le transfert des nouvelles connaissances, des pratiques et des technologies vers les entreprises et les autres organisations.

Recommandation no.7

Reconnaître Écotech Québec comme un organisme d'intermédiation et le doter de ressources financières adéquates pour contribuer à des projets de maturation et d'amorçage des technologies propres issues des universités et des centres de recherche.

Projets de démonstration

Les technologies propres peuvent changer considérablement la donne en termes d'utilisation des ressources et de réduction des coûts, mais l'accès aux marchés pour plusieurs d'entre elles est souvent ardu, notamment lorsque leurs technologies ou leurs procédés n'ont pas encore été testés dans des conditions réelles d'utilisation. Les organismes publics et parapublics du Québec, ainsi que les municipalités, qui détiennent un pouvoir d'achat annuel de plusieurs dizaines de milliards de dollars en biens et services, pourraient ainsi contribuer à soutenir les entreprises québécoises du secteur en leur offrant des occasions de démontrer les bénéfices de leurs innovations.

Ces marchés publics peuvent avoir un impact significatif sur le développement des entreprises en permettant aux PME d'atteindre une taille critique, en faisant une place aux projets de démonstration et de prototypage, en contribuant à la capacité d'internationalisation des entreprises, en étant un accélérateur de l'adoption de certaines technologies bénéfiques sur le plan environnemental.

Au Québec, la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux a pour objectif de soutenir la création des arts visuels et des métiers d'art dans toutes les régions du Québec. Tous les projets de construction de plus de 150 000\$ entrepris par le gouvernement, ses ministères et organismes, ainsi que par les personnes ou autres organismes subventionnés par l'État pour des projets d'immobilisations, doivent réserver 1% de leur budget pour l'achat d'œuvres d'art.

Cette approche pourrait servir de point de départ au développement d'une initiative gouvernementale similaire soutenant cette fois-ci la mise en valeur des technologies propres. Ainsi, l'utilisation des marchés publics comme lieux de démonstration pourrait mener à l'atteinte de deux objectifs: l'essor du secteur québécois des technologies propres et l'amélioration du bilan environnemental des administrations publiques. L'expérience acquise dans le cadre de ces projets de démonstration serait documentée, tant du point de vue de l'installation et de l'opération que la performance, afin d'en faire profiter d'autres utilisateurs potentiels.

Recommandation no.8

Soutenir financièrement les marchés publics afin qu'ils servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations vertes du Québec, ce qui favoriserait subséquemment la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies.

Un financement à impact bonifié

Le manque d'information et de lieux d'échange entre les utilisateurs potentiels d'une technologie propre et ceux qui les mettent au point est l'un des principaux enjeux pour le développement du secteur. Dans cette optique, Écotech Québec a créé une place de marché appelée INNO+.

Afin de mettre en relation les utilisateurs potentiels de technologies propres et les PME technologiques, Écotech Québec a mis sur pied INNO+, une initiative permettant de répertorier et de rencontrer des solutions innovantes aux enjeux environnementaux ou énergétiques des grands donneurs d'ordres publics et privés. Cette initiative vise la mise en relation d'utilisateurs potentiels et de fournisseurs (PME technologiques) et nourrit un double objectif : accroître la

productivité et la compétitivité des entreprises de différents secteurs industriels et accélérer la commercialisation des innovations d'ici.

Les entreprises industrielles qui bénéficient de contributions gouvernementales devraient être tenues de démontrer qu'elles entreprennent les démarches nécessaires afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à réduire leur empreinte carbone et environnementale. Le gouvernement du Québec appuie l'essor et la consolidation de nombreuses entreprises industrielles par l'entremise des fonds et des programmes spécifiques pour leurs projets. Les entreprises qui reçoivent une aide du gouvernement devraient jouer à leur tour un rôle pour stimuler davantage la croissance des PME québécoises en technologies propres.

Ainsi, les entreprises qui bénéficient de l'aide financière d'un ministère ou d'une société d'État, comme Investissement Québec, devraient être tenues de démontrer qu'elles entreprennent des démarches pour identifier et adopter des technologies propres d'ici. Écotech Québec pourrait ainsi servir de plateforme permettant d'identifier des solutions innovantes aux enjeux environnementaux ou énergétiques des grands donneurs d'ordres publics et privés, tout en servant de vitrines aux entreprises des technologies propres.

C'est une autre façon d'accélérer l'adoption d'innovations qui permettront de lutter contre les changements climatiques et de réduire les émissions de GES.

Recommandation no.9

Exiger que les entreprises industrielles qui bénéficient de contributions gouvernementales entreprennent les démarches nécessaires afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à réduire leur empreinte environnementale et carbone.

Conclusion

Les opportunités qui émergent du contexte favorable actuel doivent être saisies afin de propulser l'économie du Québec autour d'une transition vers une économie plus verte qui contribue à la fois à la création d'emplois, à la prospérité durable, à la lutte aux changements climatiques ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'environnement; bref à une meilleure qualité de vie pour toutes et tous !

Pour information

Denis Leclerc
Président et chef de la direction
dleclerc@ecotechquebec.com
514 914-1405

Sommaire des recommandations

Recommandation no. 1

Développer un processus d'appariement du capital détenu par les fonds gouvernementaux combinés au capital investi par des gestionnaires privés afin de créer un effet de levier pour attirer des capitaux privés.

Recommandation no.2

Contribuer à la création de fonds mixtes en financement de projets afin de favoriser l'apport en capital privé pour compléter le financement de projets adoptant des technologies propres.

Recommandation no.3

Augmenter la contribution financière du gouvernement du Québec par des investissements directs dans les entreprises technologiques, dans des fonds dédiés spécialisés et maintenir le financement des accélérateurs afin de favoriser l'essor des entreprises en phase de démarrage dans le secteur des technologies propres.

Recommandation no.4

Considérer la portion de financement des projets provenant des municipalités comme l'apport d'un client et considéré comme un financement privé dans le montage financier.

Recommandation no.5

Permettre la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné de technologies propres

Recommandation no.6

Étendre le crédit d'impôt à la recherche et au développement pour les PME en technologies propres pour y inclure certaines dépenses relatives à la démonstration et la commercialisation, ainsi que des mesures pour remédier à la limitation des premiers 50 000 \$ de dépenses admissibles de R&D.

Recommandation no.7

Reconnaître Écotech Québec comme un organisme d'intermédiation et le doter de ressources financières adéquates pour contribuer à des projets de maturation et d'amorçage des technologies propres issues des universités et des centres de recherche.

Recommandation no.8

Soutenir financièrement les marchés publics afin qu'ils servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations vertes du Québec, ce qui favoriserait subséquemment la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies.

Recommandation no.9

Exiger que les entreprises industrielles qui bénéficient de contributions gouvernementales entreprennent les démarches nécessaires afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à réduire leur empreinte environnementale et carbone.